

CAEN – Le rapporteur public du tribunal administratif (TA) de Caen a donné raison vendredi au CHU de Caen qui veut mettre à la retraite d'office pour des « perturbations » au fonctionnement du CHU, un agent, par ailleurs partie civile dans l'affaire de l'amiante dont est truffé cet hôpital.

Le rapporteur Xavier Mondésert a approuvé lors d'une audience au fond une sanction que le tribunal a désapprouvée en référé à deux reprises, en août et en juin. La décision sera rendue d'ici 2 à 3 semaines. En pratique, les TA suivent souvent l'avis des rapporteurs publics.

M. Mondésert a mis en avant notamment un « refus d'obéissance », une « insulte inacceptable » de Serge Vautier à l'égard d'une aide-soignante, des « propos alarmistes sur des dangers qui ne sont pas avérés », notamment au fils d'une patiente.

« Ces comportements, qui affectent quotidiennement la vie des services, sont difficiles à faire apparaître par écrit dans un dossier mais, de son côté, M. Vautier ne produit aucun témoignage en sa faveur », a ajouté le rapporteur.

La mise à la retraite d'office, qui revient à « anticiper un proche départ à la retraite », ne « nous semble pas disproportionnée », a ajouté le rapporteur.

En référé, le tribunal avait estimé « insuffisante » la motivation du CHU qui « entraîne une diminution de rémunération de l'ordre d'un tiers » pour le plaignant.

« Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de punir M. Vautier de sa croisade anti-amiante », a ajouté le rapporteur, estimant que « le présent dossier est radicalement étranger à cette affaire qui est désormais réglée ».

Serge Vautier, 58 ans, préside l'association Amiante et sécurité, qui regroupe les plaintes dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en juillet 2009 à Paris pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui à l'égard des usagers et salariés dans le dossier de l'amiante au CHU de Caen.

Souvent en arrêt maladie notamment pour dépression ces dernières années, M. Vautier avait été un des premiers à dénoncer la situation du CHU de Caen, aujourd'hui reconnu comme le plus amianté de France et qui doit être reconstruit.

Le TA de Caen, statuant en référé, avait ordonné le 3 juin puis le 26 août la réintégration au sein du CHU de Caen de Serge Vautier, mis à la retraite d'office en avril, réintégré quelques jours en juillet avant d'être à nouveau mis à la retraite puis réintégré.

(©AFP / 10 décembre 2010 18h38)